



## Procès-Verbal du Conseil Municipal

Le mercredi 13 septembre 2023 à 20h sous la présidence de Sylvie EDELIN Maire, le Conseil Municipal s'est réuni en salle annexe de la mairie.

- **Présents (13)** : Mesdames EDELIN, DERVIN, LAUDET-MARTINET, C MARCHAND, E MARCHAND, MAYET, SANVOISIN Messieurs CURTON, DENIS, DESVAUX, GUEULLET, REMMEAU, SILVANO

- **Excusée (1)** : Madame DELRIEU (pouvoir madame LAUDET-MARTINET)

- **Quorum de 8 atteint**

Secrétaire de séance : M Jean-Jacques DENIS.

Le PV précédent est adopté à l'unanimité. Jean-Jacques DENIS est désigné comme secrétaire de séance.

### 1 - Décisions du Maire

- Une carte cadeau de 100 € a été attribué à Enzo CHEVALIER qui a réalisé un stage au sein des services techniques.
- Daniel GUEULLET est désigné délégué de l'association Chemin de Vie.
- Jean-Jacques DENIS est désigné délégué de l'association d'aéromodélisme.

### 2 - Objet : Bilan de la concertation et vote de l'arrêt du projet du Plan Local d'Urbanisme

Madame la Maire rappelle au conseil municipal les conditions dans lesquelles la révision du plan local d'urbanisme (PLU) a été mise en œuvre, et à quelle étape cette procédure se situe.

Dans le cadre de l'élaboration du diagnostic, des réunions de travail ont été réalisées entre mars et novembre 2021. Le diagnostic et les enjeux dégagés ont ensuite été présentés aux personnes publiques associées le 24 novembre 2021. Cette réunion de présentation a permis d'échanger, dès le diagnostic, sur les enjeux présents sur le territoire.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) a été réalisé à la suite de plusieurs réunions de travail. Il a été présenté aux personnes publiques associées en juin 2022.

Le PADD a été débattu une première fois le 23 juin 2022 en conseil municipal, puis une seconde fois pour prendre en compte quelques adaptations le 3 juillet 2023. Plusieurs réunions de travail ont été organisées avec commission entre avril 2022 et juillet 2023, afin d'élaborer les documents règlementaires et de formaliser le PLU. Des réunions de travail ont également été réalisées avec les services instructeurs et les personnes publiques associées.

Une réunion agricole à laquelle a été invité l'ensemble des agriculteurs intervenant sur la commune, ainsi que la chambre d'agriculture, a été réalisée le 12 Mai 2021. Cette réunion a accueilli quatre exploitants et un représentant de la Chambre d'Agriculture. Elle a permis de présenter la démarche du PLU, les enjeux agricoles présents sur la commune et d'échanger avec les agriculteurs sur les problématiques et difficultés rencontrées ainsi que sur leurs projets de développement.

Une réunion publique a été réalisée le 2 juin 2022 avec comme objets la procédure de révision du PLU, les notions de concertation et enquête publique, les pièces composant le document, le contexte règlementaire et supra-communal, ainsi que la synthèse du diagnostic. Une seconde réunion publique s'est déroulée le 10 mars 2023 et a porté sur la présentation des orientations prévues par le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Madame Valérie DERVIN et monsieur Didier REMMEAU ont souhaité ne pas prendre part au vote.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- FAIT le bilan de la concertation : toutes les modalités de concertation prévues initialement ont été réalisées, la concertation a permis au public, pendant une durée suffisante d'accéder aux informations relatives au projet et de formuler des observations et propositions, la concertation a permis de mettre en avant les préoccupations des habitants.
- ARRETE le projet de PLU de Saint-Menoux tel qu'il est annexé à la présente délibération ;
- PRECISE que le projet de PLU de Saint-Menoux est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques associées à la révision générale ainsi qu'aux communes limitrophes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale en ayant fait la demande.
- PRECISE également que le PLU de Saint-Menoux arrêté sera soumis à l'avis de l'Autorité Environnementale et de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers.
- PRECISE qu'en l'absence de SCOT applicable, un dossier de dérogation justifiant les nouvelles ouvertures à l'urbanisation sera transmis à la Préfète en application des articles L142-4 et L142-5 du code de l'urbanisme.

- INDIQUE qu'à la fin de cette consultation, le PLU sera soumis à l'enquête publique qui devrait avoir lieu en début d'année 2024. Ce n'est qu'après cette étape qu'il sera définitivement arrêté.

Votants : 13+ 1 pouvoir

Abstentions : 2

Suffrages exprimés : 12

Pour : 12

Contre : 0

### 3- Rapport d'activité du SIVOM Nord Allier 2022

Le Conseil Municipal approuve le rapport d'activité du SIVOM pour l'année 2022.

Votants : 13 + 1 pouvoir

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 14

Pour : 14

Contre : 0

### 4- Rapport d'activité du Centre Social l'ESCALE 2022

Le Conseil Municipal approuve le rapport d'activité du SIVOM pour l'année 2022.

Votants : 13 + 1 pouvoir

Abstention : 2

Suffrages exprimés : 12

Pour : 12

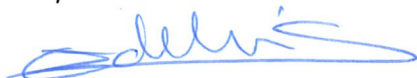
Contre : 0

### Divers

- Accueil de loisirs : fréquentation encore en hausse cet été avec des semaines avec plus de 40 enfants. Recrutement de madame Maelys COURCEL en renfort la semaine du 17 au 21 juillet pour faire à cette demande.
- Au niveau de la rentrée scolaire : 93 élèves (20 en PS MS, 20 en GS CP, 20 en CP CE1, 17 en CE1-CE2, 16 en CM1-CM2).
- Réception des travaux prévue le 22 septembre pour la place Iris Raquin
- Achèvement de la rénovation du city stade

Fin de séance 23h00

La Présidente,  
Sylvie EDELIN



Le Secrétaire,  
Jean-Jacques DENIS

